



FAST-ACTES

Le contrôle de légalité dématérialisé



Mode papier : 8 millions de documents papier échangés chaque année entre les collectivités locales et les préfectures avec des délais de traitement de 2 à 20 jours.

Mode FAST : envoi électronique sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité à préfecture et retour de l'accusé de réception en quelques minutes.

Le Service FAST , une aide au quotidien



- Réduction des délais pour envoyer, classer et consulter les documents
- Valorisation des agents qui peuvent se consacrer davantage aux citoyens
- Interactivité avec la préfecture

Interface sécurisée accessible via Internet

- 1 L'agent se connecte au service FAST via un portail sécurisé ou son logiciel métier
- 2 Il saisit les caractéristiques de l'acte (nom du document, numéro identifiant...)
- 3 Il sélectionne l'acte et les éventuelles pièces complémentaires
- 4 Il appuie sur le bouton Télétransmettre
- 5 Un accusé de réception ayant valeur légale lui parvient en retour de la préfecture



Un véritable confort d'utilisation



En optant pour FAST-ACTES, vous bénéficiez de:

- Seule offre du marché totalement intégrée aux principaux logiciels métier (Qualigraf, Digitech, DBX, Convergence, Segilog, Organdia, Sesin, Oxyad, Ulys Soft...)
- La conversion automatique des fichiers en pdf
- La possibilité d'apposer un tampon électronique d'accusé de réception sur les actes
- La simplicité du re-routage en cas d'absence (congrés, arrêt maladie..)de l'agent
- L'interactivité des échanges avec la préfecture (courrier simple, demande de pièces complémentaires...) directement accessibles depuis le portail
- L'accompagnement, avant, pendant et après l'installation du service



Plus de 2 500 collectivités et établissements publics séduits



Danielle BOUVIER, Maire de Longeville en Barrois, ville de 1 200 habitants :
« Les collectivités, petites ou grandes, ont besoin de gagner du temps et de faire des économies. (...) Depuis la mise en œuvre de la plateforme FAST, nous avons réalisé de réelles économies en termes de coûts d'affranchissement, de papier et de temps. »

Véronique TYLCZ, Attaché territorial, utilisatrice du service :
« Nous travaillons sur tant de sujets différents au sein d'une mairie, qu'il nous faut des outils efficaces et faciles d'utilisation. C'est ce qui nous a plu chez CDC FAST. La simplicité de la mise en œuvre et la disponibilité du service clients sont essentielles pour accompagner les collectivités. »

Jean-Pierre LASSERRE, Président du Centre de Gestion 19 :
« Le Centre de Gestion est un établissement public au service des élus. Notre rôle est de proposer aux collectivités adhérentes des outils modernes et efficaces. La télétransmission des actes via CDC FAST permet de dégager les collectivités de préoccupations administratives et de libérer du temps pour les administrés. »

